

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 21 Avril (21/04/2016)

Le Conseil Municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme Valette, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux,**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux,**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

12 – 21 Avril 2016

**ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DN N° 830 –
RUE DU BRESIDOU A MONSIEUR BANZO HELIOS**

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété publique qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Vu l'avis des domaines émis le 5 octobre 2015,

Considérant la promesse de vente de Monsieur Hélios BANZO, en date du 4 janvier 2016, du terrain dont il est propriétaire,

Considérant que la partie de 219 m² de la parcelle cadastrée section DN n° 830 sise rue du Brésidou représente un intérêt pour la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DONNE son accord pour l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée DN n° 830 sise rue du Brésidou à Monsieur Hélios BANZO.

DIT que la surface à acquérir par la commune sera de 219 m².

DIT que l'achat aura lieu moyennant un prix de 2000 €uros et que la commune s'engage à réaliser une clôture rigide type RITMO, fil de 5 mm ou équivalent, de 1.50 m de haut, à l'identique de l'existante, pour une valeur estimée à 1000 €.

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que la commune s'engage à finaliser le projet dans les trois mois après la signature de l'acte.

DIT que la commune prend à sa charge les frais d'acte et de géomètre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Pour copie conforme

Moissac, le 22 avril 2016

Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Michel Henryot, written over a circular official stamp of the Municipality of Moissac.

Jean-Michel HENRYOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :